

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 09 AVRIL 2002, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES,

- LOUISE DION ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- JEAN-GUY CASTONGUAY, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- NORBERT MORIN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beuregard
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

EST ABSENTE: MME JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

2002-04-01

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. DENIS GIROUX

ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Session du 12 mars 2002
4. Rencontre avec vérificateur:
 - 4.1 Dépôt du rapport financier 2001
 - 4.2 Nomination des vérificateurs pour 2003
5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
 - 5.1 Politique nationale de la ruralité
 - 5.2 Gestion des matières résiduelles
 - 5.2.1 Collecte sélective
 - 5.2.1.1 Suivi échancier de travail et échancier de communication
 - 5.2.1.2 Organisme "Après... Récupération"
 - 5.2.1.3 Régie d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles

- 5.3 Plan de gestion des matières résiduelles
 - 5.3.1 Suivi de l'échéancier
 - 5.3.2 Commission de consultation
 - 5.3.3 déplacements
- 5.4 Schéma en sécurité incendie
 - 5.4.1 Suivi de l'échéancier
 - 5.4.2 Validation des règlements
 - 5.4.3 Soumission pour tests
 - 5.4.4 Congrès des chefs
- 5.5 Renouvellement des assurances
- 5.6 Demande d'adhésion à l'entente intermunicipale en inspection en bâtiment
- 5.7 Avis de motion gestion des cours d'eau
- 5.8 Moulin Patton
- 5.9 Coopérative de services à domicile (Réf.: Conférence des Préfets)
- 5.10 Nomination d'un représentant de la MRC sur le CJE
- 5.11 Soirée Hommages à M. Dumas
- 6. AMÉNAGEMENT :
 - 6.1 Chargé de projet en foresterie
 - 6.2 V V A P
 - 6.3 Parc linéaire Monk
 - 6.4 Règlement de contrôle intérimaire sur les établissements de productions animales
 - 6.4.1 Schéma d'aménagement
 - 6.5 Grands Prix du Tourisme
 - 6.6 Modification réglementation d'urbanisme St-Pierre
- 7. CORRESPONDANCES:
 - 7.1 Ministre de l'Habitation
 - 7.2 Programme infrastructure Québec-Municipalités
 - 7.3 Carrefour mondial de l'accordéon
 - 7.4 OIE – Demande d'appui – Identification Sortie 369
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes du mois de mars 2002
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 27 mars 2002
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
 - 9.1 Comité de Sécurité publique
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 FQM – Rencontre avec le Ministre Boisclair
 - 10.1.1 Élection préfet
 - 10.1.2 Votation MRC
 - 10.1.3 Ville de centralité
 - 10.2 Inspecteur régional et Cour municipale
 - 10.3 Route 283
 - 10.4 Recensement 2001
 - 10.5 Inglis
 - 10.6 Constat récréo-touristique du MRN
 - 10.7 Projets déposés par la ZIP
 - 10.8 Plan de chasse
 - 10.9 Projet de comité de bassin versant de la Rivière Noire Nord-Ouest
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

3.1 SESSION DU 12 MARS 2002

2002-04-02

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
 APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session 12 mars 2002 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

4. RENCONTRE AVEC VÉRIFICATEUR

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2001

2002-04-03

Le vérificateur, M. Michel Proulx, dépose le rapport financier vérifié pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2001.

L'exercice financier 2001 se termine, par rapport à un budget initial de \$867 368, avec des revenus de \$995 124, des dépenses de \$843 646, des affectations de \$44 037, pour un surplus d'exercice de \$195 515.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires accepte le rapport financier pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2001 tel que présenté par le vérificateur.

ADOPTÉ.

4.2 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR 2003

2002-04-04

IL EST PROPOSÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny nomme la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, vérificateur pour l'année financière 2002.

ADOPTÉ.

5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :

5.1 POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

2002-04-05

- CONSIDÉRANT la politique nationale de la ruralité annoncée en décembre 2001;
- CONSIDÉRANT QUE les orientations de cette politique nationale sont de:
 - stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales;
 - assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction;
 - soutenir l'engagement des citoyens et des citoyennes au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.
- CONSIDÉRANT QUE les objectifs visés par cette Politique (et les champs d'intervention importants pour la pérennité des milieux ruraux) sont:
 - le maintien et retour des jeunes et des familles;
 - l'amélioration de l'offre et de la disponibilité des services;
 - la mise en réseau des promoteurs locaux qui contribuent à la démarche de revitalisation;
 - le développement de nouveaux produits et de nouvelles entreprises;
 - la mise en valeur du capital humain;
 - le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif;

- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement offre à la MRC de Montmagny de signer un pacte rural assorti d'une enveloppe de 930 950\$, répartie sur les 5 prochaines années par lequel pacte la MRC s'engage à contribuer à la mise en oeuvre de ladite Politique nationale de la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR: M. GILLES COUTURE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny avise le ministre des Régions que la MRC de Montmagny est disposée à signer le pacte rural et que le préfet soit autorisé à signer ledit pacte pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

5.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.2.1 COLLECTE SÉLECTIVE

5.2.1.1 SUIVI ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL ET ÉCHÉANCIER DE COMMUNICATION

Pour la distribution des bacs, un avis sera préparé et expédié dans chacune des municipalités selon les particularités de livraison et d'utilisation des bacs (verts) d'ici le 1^{er} septembre prochain. Cet avis sera expédié quelques jours avant la livraison des bacs roulants pour informer les citoyens.

5.2.1.2 ORGANISME "APRÈS... RÉCUPÉRATION"

2002-04-06

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny travaille à mettre en place la collecte sélective de type porte-à-porte sur son territoire à partir du 1^{er} septembre prochain;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a étudié, via le comité Inter-MRC pour la gestion des matières résiduelles, diverses alternatives relativement à la consolidation des activités de l'organisme ***l'Après...Récupération***, lequel organisme existe depuis plus de 10 ans sur le territoire, et considérant que la MRC de L'Islet a pris position favorablement à sa session du 08 avril dernier en vue de faire affaires avec ledit organisme pour le traitement de leurs matières résiduelles recyclables;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. HILAIRE LÉTOURNEAU
APPUYÉ PAR: M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si ici elle était reproduite au long;

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny s'engage à signer le projet de contrat soumis par l'organisme ***l'Après...Récupération*** pour le traitement des matières à coût zéro (avec clause de développement régional), conditionnellement à l'acceptation par le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole de la demande de dérogation pour la procédure d'appel d'offres pour le traitement des matières résiduelles recyclables.

ADOPTÉ.

5.2.1.3 RÉGIE D'ENFOUISSEMENT DE L'ANSE-À-GILLES

Un projet d'entente modifiée sera transmis par la Régie sous peu.

5.3 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.3.1 SUIVI DE L'ÉCHÉANCIER

L'échéancier est respecté et le chargé de projet poursuit son travail. L'inventaire étant terminé, le chargé de projet travaille actuellement sur les objectifs et ensuite sur les scénarios. Une présentation est prévue pour juin (pour dépôt officiel au conseil des maires à la session de juillet).

5.3.2 COMMISSION DE CONSULTATION

- CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de créer une seule commission de consultation pour la MRC de L'Islet et la MRC de Montmagny (minimum 4 consultations publiques : 2 par MRC dans 2 municipalités différentes);
- CONSIDÉRANT QUE la commission doit être formée d'au plus 10 membres dont :
 - 1 représentant du milieu des affaires
 - 1 représentant du milieu syndical
 - 1 représentant du milieu socio-communautaire
 - 1 représentant des groupes de protection de l'environnement

IL EST PROPOSÉ PAR: M. NORBERT MORIN
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny est d'accord avec le principe de former une commission de consultation conjointe et représentative du territoire des 2 MRC et que cette commission soit formée des 7 membres suivants :

- 2 ÉLUS (1 PAR MRC)
- 2 REPRÉSENTANTS DU MILIEU DES AFFAIRES (1 PAR MRC)
- 1 REPRÉSENTANT DU MILIEU SYNDICAL (DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT)
- 1 REPRÉSENTANT DU MILIEU SOCIO-COMMUNAUTAIRE
- 1 REPRÉSENTANT DE GROUPES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ADOPTÉ.

5.4 SCHÉMA EN SÉCURITÉ INCENDIE

5.4.1 SUIVI DE L'ÉCHÉANCIER

- CONSIDÉRANT le travail entrepris par le chargé de projet pour l'établissement du schéma en sécurité incendie de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT QUE l'inventaire est terminé et que le chargé de projet est rendu à l'étape de l'analyse des risques;
- CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a prévu une formation à cet effet mais qu'il n'a pas encore fait connaître la date prévue pour cette formation;
- CONSIDÉRANT QUE ce délai fait en sorte que l'on commence à prendre du retard sur l'échéancier prévu;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. RÉAL BOLDDUC
APPUYÉ PAR: M. LOUIS LACHANCE

2002-04-07

2002-04-08

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on demande au ministère de la Sécurité publique de donner la formation prévue sur l'analyse des risques dans les plus brefs délais et ce, afin de s'assurer que les travaux d'analyses des risques qui seront entrepris seront conformes aux critères et attentes du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ.

5.4.2 VALIDATION DES RÈGLEMENTS

Le ministère a demandé que soient validés les règlements en sécurité incendie déjà existants. Cependant, considérant la quantité de règlements concernés (et de la date à laquelle chacun a été adopté) et considérant que ceux-ci seront certainement appelés à changer en fonction du scénario retenu par le milieu et considérant qu'une certaine uniformité de la réglementation serait souhaitable, le comité de sécurité incendie recommande que cette étape soit subséquente à l'exercice de réalisation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

5.4.3 SOUMISSION POUR TESTS

2002-04-09

- CONSIDÉRANT QU'il serait nécessaire, dans le cadre de l'établissement du schéma de couverture de risques, d'avoir la capacité des systèmes d'aqueduc de même que l'évaluation des pompes (portatives, autopompes, etc...);

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER

APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise la demande de soumission pour évaluer les capacités des systèmes d'aqueduc et des diverses pompes, selon diverses options.

ADOPTÉ.

5.4.4 CONGRÈS DES CHEFS

2002-04-10

IL EST PROPOSÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY

APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise le chargé de projet en sécurité incendie à assister au Congrès des chefs qui aura lieu les 1^{er}, 2, 3 et 4 juin prochains à Sherbrooke;

QUE les frais d'inscription, de déplacements et de séjour soient remboursés par la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

5.5 RENOUELEMENT DES ASSURANCES

Lors de la réunion des secrétaires-trésoriers de mars dernier, nous avons rencontré M. Maurice Soulard. Il faut s'attendre à des augmentations minimales de 35% ainsi qu'à des modifications de conditions de renouvellement (par exemple système d'alarme, hausse de franchise, exclusion acte terroriste, etc...). Les conditions de renouvellement devraient être reçues au cours des prochains jours (on parlait de début avril).

Sur réception des conditions de renouvellement, des rencontres avec les conseils municipaux pourront être organisées pour échanges et négociations en vue du renouvellement.

→ RAPPEL DE LA SESSION D'INFORMATION DE LA FQM LE 15 AVRIL PROCHAIN À CAP-ST-IGNACE CONCERNANT LE DOSSIER ASSURANCES.

5.6 DEMANDE D'ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN INSPECTION EN BÂTIMENT

La municipalité de Ste-Apolline avait fait la demande d'adhérer à l'entente intermunicipale d'inspection en bâtiment et d'application de la réglementation en environnement (Q.2.r.8). Toutes les parties à l'entente ont accepté l'adhésion de la municipalité, cependant, la municipalité n'a pas encore adhéré à la position régionale concernant les tests de sol (\$50 permis (oui) et \$200 tests de sol(non)).

2002-04-11

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on demande à la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton de prendre position sur les tests de sol afin d'être conforme au Q.2.r.8 et que la résolution 2002-03-09, adoptée par la MRC de Montmagny à la session de mars 2002, soit suspendue en ce qui concerne les permis à être émis pour les installations septiques en attendant la position de la Municipalité de Ste-Apolline à ce sujet.

ADOPTÉ.

5.7 GESTION DES COURS D'EAU

La MRC de Montmagny, à titre de MRC à caractère rural, a la compétence en matière de gestion des cours d'eau locaux et régionaux.

À cet effet, il serait nécessaire d'adopter une politique de gestion des cours d'eau afin d'établir la marche à suivre lorsqu'une demande d'intervention dans un cours d'eau est demandée.

AVIS DE MOTION

Je, ROSARIO BOSSÉ, maire de la municipalité de Berthier-sur-Mer, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement établissant une politique de gestion des cours d'eau sera adopté lors d'une session subséquente.

ROSARIO BOSSÉ

5.8 MOULIN PATTON

Suite au mandat donné par le conseil des maires de la MRC de Montmagny à un comité de travail chargé de regarder l'utilisation potentielle du Moulin Patton par la MRC de Montmagny, et suite aux discussions et échanges tenues à cet effet, il est convenu que le scénario à retenir pour la MRC de Montmagny soit à l'effet de demeurer dans les locaux actuellement loués de la Commission scolaire et qu'un plan de réaménagement des locaux, suite au départ du CJE, soit déposé pour la prochaine session du conseil des maires.

5.9 COOPÉRATIVE DE SERVICES À DOMICILE (RÉF.: CONFÉRENCE DES PRÉFETS)

Lors de la dernière Conférence des préfets, Mesdames Carmen Perreault et Louise Soucy, de la Fédération des coopératives de services à domicile du Québec, ont exposé une problématique vécue par les entreprises d'économie sociale en aide domestique selon lesquelles les résidents des résidences d'hébergement qui bénéficient de leurs

services sont exclues de l'aide financière provenant de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Selon Mme Perreault, cette décision aura des répercussions majeures à la fois sur le réseau et sur les bénéficiaires.

En fait, le coût des services offerts par les entreprises d'économie sociale équivaut à 8 400\$ par année, par personne; or, il est de 15 000 \$ si le service est offert par un CLSC, et de 50 000 \$ s'il est offert par un CHSLD. De plus, la clientèle est très fragilisée, puisqu'il s'agit de personnes en perte d'autonomie dont la moyenne d'âge est de 80 ans.

La Fédération est d'avis qu'il s'agit là d'un flou dans les normes et qu'une meilleure définition des critères d'admissibilité doit être faite. Tenant compte de la politique québécoise de maintien à domicile, et dans le contexte de la politique de la ruralité, la Conférence des préfets a appuyé la Fédération des coopératives dans sa démarche pour obtenir un programme d'exonération financière pour les services concernés.

2002-04-12

- ATTENDU QUE le bulletin d'interprétation de la Régie d'assurance-maladie du Québec concernant la définition de domicile, émis le 12 décembre 2001, exclut du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique une tranche importante de la population, très fragilisée de surcroît, soit celle en résidences pour personnes âgées alors que les personnes hébergées dans les établissements de santé peuvent se prévaloir du programme de contribution financière pour adultes hébergés;
- ATTENDU QUE le moratoire en vigueur est de très courte durée;
- ATTENDU l'incapacité des établissements de santé de répondre à la forte demande de lits et que la seule avenue pour les personnes en demande est la résidence privée;
- ATTENDU le maillage innovateur et efficient entre les entreprises d'économie sociale et les résidences privées permettant d'assurer aux personnes âgées des services de qualité;
- ATTENDU les impacts, sur le tissu socio-économique des communautés, de l'application du bulletin d'interprétation de la RAMQ du 12 décembre 2001 clairement dénoncés dans la Politique de la ruralité du Gouvernement du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

- QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny demande au Gouvernement du Québec de prendre conscience qu'une partie de la population est lésée et n'est admissible ni à l'un, ni à l'autre des programmes actuels d'aide financière;
- Demande au gouvernement du Québec de mettre en place des mécanismes qui permettront de pallier à cette iniquité par un programme d'aide financière approprié et ce, dans les délais impartis à l'intérieur du moratoire actuellement en vigueur.
- QU'une copie de cette résolution soit transmise, pour appui, à Mme Linda Goupil, Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, et à M. Réal Gauvin, député de Montmagny-L'Islet.

ADOPTÉ.

2002-04-13

5.10 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC SUR LE CJE

- CONSIDÉRANT QU'un siège est réservé par organisme du milieu sur le C.A. du CJE;
- CONSIDÉRANT QUE Mme Nancy Labrecque, dir. gén., était la représentante pour la MRC de Montmagny et qu'elle a remis sa démission en mars dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Louise Dion-Roy soit nommée représentante de la MRC de Montmagny sur le conseil d'administration du Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

5.11 SOIRÉE HOMMAGES À M. DUMAS

2002-04-14

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, en collaboration avec la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud, organise une soirée « HOMMAGE À M. JACQUES DUMAS » en reconnaissance pour toutes les années passées à titre de préfet de la MRC de Montmagny et de maire de la Municipalité de St-François.

QU'un budget de \$2000 soit alloué pour l'organisation de cette soirée.

ADOPTÉ.

6. AMÉNAGEMENT

6.1 CHARGÉ DE PROJET EN FORESTERIE

L'offre d'emploi pour le poste de chargé de projet responsable de l'application de la réglementation sur les coupes forestières est présentement annoncé via le journal des ingénieurs forestiers et leur site Internet.

Les personnes intéressées à postuler ont jusqu'au 12 avril pour soumettre leur candidature.

Déjà plus d'une quarantaine de c.v. ont été reçus en date du 1^{er} avril.

Les membres du comité de suivi recommande la création d'un comité de sélection formé d'élus, de d.g. et d'aménagistes.

2002-04-15

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Émile Tanguay soit nommé membre du comité de sélection pour le choix du chargé de projet en matière de gestion des boisés et représentant de la MRC de Montmagny au sein de ce comité et que M. Pierre Thibaudeau soit nommé représentant substitut au sein du comité de sélection.

ADOPTÉ.

6.2 V V A P

Afin de renouveler le programme VVAP pour la MRC de Montmagny, il faudrait autoriser la directrice générale à signer le formulaire de demande d'aide financière au nom de la MRC et d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer tout document nécessaire à la participation de la MRC de Montmagny au programme VVAP.

Le salaire de l'agent culturel sera ajusté au salaire octroyé à l'inspecteur en bâtiment, à celui des responsables de dossier (gestion en sécurité incendie et gestion des matières résiduelles). Le salaire et les frais de formation sont subventionnés à 50% par le ministère de la Culture et des communications, le 50% est défrayé par les entités municipales partenaires au projet.

Suite à la rencontre d'orientation du comité de suivi formé des responsables des municipalités participantes, les différents objectifs poursuivis par le promoteur sont énoncés dans le formulaire.

1. Poursuivre les activités d'aide technique et professionnelle pour la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti;
2. Relier les sites d'intérêt du patrimoine bâti à des éléments d'attrait issus du patrimoine vivant;
3. Réaliser et offrir à la clientèle touristique en collaboration avec les intervenants locaux, un circuit regroupant un produit de tourisme culturel dans chacune des municipalités participantes (ex. de visites : menuiserie Fortin à Cap-Saint-Ignace, Activités d'interprétation à Montmagny Ville-Musée, Église et cimetière de Saint-Pierre, Vie du couvent au site institutionnel de Saint-François et maisons des capitaines à Berthier-sur-Mer);
4. Réaliser un plan d'action culturel pour la MRC de Montmagny et représenter la MRC à la table culture patrimoine et loisir du CLD;
5. Offrir un soutien aux comités locaux de développement des produits culturels.

PARTICIPATION AU PROGRAMME VVAP ET AJUSTEMENT DU SALAIRE DE L'AGENT CULTUREL

2002-04-16

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-GUY CASTONGUAY
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

- D'autoriser la directrice générale et/ou le coordonnateur à l'aménagement à signer le formulaire d'inscription tel que présenté au conseil pour la participation de la MRC de Montmagny au programme VVAP de mai 2002 à mai 2005, totalisant un budget annuel de 42 000\$;
- D'ajuster le salaire annuel de l'agent culturel à 31 000\$, 31 600\$ et 32 200\$ pour les trois années de la participation de la MRC au programme Villes et villages d'art et de patrimoine;
- Et d'utiliser 2 500\$ par année à même le budget des projets régionaux pour assurer la participation de la MRC au regroupement d'entités municipales qui financent le projet et ce, afin de réaliser des projets pour l'ensemble du territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

6.3 PARC LINÉAIRE MONK

La dernière réunion de négociation pour la signature du bail pour l'emprise du Parc linéaire Monk a eu lieu le mercredi 3 avril 2002. Le sujet de négociation portait sur la responsabilité des clôtures.

Après négociations, les représentants du ministère des Transports et ceux des 5 MRC concernées ont convenu que lorsqu'il y aura des demandes des propriétaires

riverains, la responsabilité de mise en place et d'entretien des clôtures ainsi que celle de la délimitation des terrains sera partagée à 50% par le propriétaire riverain, 25% par la MRC et 25% par le ministère des Transports jusqu'à concurrence d'une somme de 200 000\$ de la part de ce dernier. Ce partage de responsabilité sera prévu à l'entente et/ou au bail de 60 ans.

Lors de la rencontre, les représentants du ministère des Transports ont rappelé aux représentants municipaux que dans tous les projets de baux de location d'une emprise ferroviaire, le ministère n'avait encore jamais assumé cette responsabilité.

Pour ce qui est du territoire de la MRC de Montmagny, lors d'un sondage, environ 5 propriétaires ont formulé leur intérêt à ce que soit installée une clôture entre leur lot et le tronçon Monk. Cet intérêt avait été manifesté par les propriétaires avant que les propriétaires ne soient informés qu'ils devraient défrayer 50% des coûts d'achat et d'installation des clôtures.

Le ministère informe également les MRC qu'elles pourront procéder à des sous-location pour des activités publiques ou privées qui n'affectent pas l'intégrité du tronçon et qui ne créeraient pas d'inconvénients advenant la rétrocession de la gestion de l'emprise au Gouvernement du Québec.

2002-04-21

- CONSIDÉRANT l'implication du ministère des Transports pour défrayer le coût d'installation des clôtures longeant l'emprise du Parc linéaire Monk;

IL EST ADOPTÉ SUR DIVISION:

MM. DENIS GIROUX ET RÉAL BOLDUC MENTIONNENT QU'ILS SONT DISSIDENTS À CETTE DÉCISION À L'EFFET QU'ILS CONSIDÈRENT QUE LES TITRES DES SERVITUDES NE SONT PAS RESPECTÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer le protocole d'entente et le bail de soixante ans avec le ministère des Transports du Québec pour la location de l'emprise du Tronçon Monk suite aux engagements pris au sujet de la participation du ministère à l'installation de clôture le long du parc linéaire.

ADOPTÉ.

6.4 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE PRODUCTIONS ANIMALES

Le coordonnateur à l'aménagement a rencontré les représentants du ministère des Affaires municipales, le vendredi 5 avril, afin d'obtenir des commentaires sur le projet de règlement de contrôle intérimaire sur les productions animales.

Le projet de RCI présenté est recevable par le ministère. Toutefois, des normes sur les distances de la ligne des lots et de la route doivent être insérées au RCI. Aussi, il faudra définir où le zonage de production est maintenu plutôt que de se référer aux réglementations municipales existantes. Le responsable du MAMM a apprécié le travail préparatoire au formulaire du projet de RCI soit : l'étude du dynamisme agricole, l'analyse des vents dominants, la carte des zones d'impact et la carte de la localisation des productions porcines actuelles.

Les membres du conseil demandent au coordonnateur à l'aménagement de demander à chacune des municipalités si elles optent pour le zonage de production à l'ouest de leur périmètre d'urbanisation pour une norme de distance séparatrice plus sévère proposée par les orientations gouvernementales (annexe H).

Une réunion du CCA suivra la réunion des municipalités et le conseil de la MRC devrait être en mesure d'adopter un règlement de contrôle intérimaire à la prochaine réunion.

2002-04-22

6.4.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – DÉPÔT EN JUIN 2002

- CONSIDÉRANT le travail d'adaptation des orientations gouvernementales sur la protection du territoire et des activités agricoles qui nécessite une concertation entre les intervenants concernés sur le territoire;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC doivent prendre connaissance du projet de schéma d'aménagement qui leur sera déposé en mai 2002;
- CONSIDÉRANT QUE le délai prévu par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole était fixé au début mai 2002 pour adopter son projet de schéma d'aménagement révisé;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Montmagny demande au ministre des Affaires municipales et de la Métropole de l'autoriser à adopter son projet de schéma d'aménagement révisé à sa séance du 11 juin 2002.

ADOPTÉ.

6.5 GRANDS PRIX DU TOURISME

La Côte-du-Sud, et tout particulièrement la MRC de Montmagny, ont été à l'honneur lors de la dernière soirée des Grands prix du tourisme de la région Chaudière-Appalaches. Huit Grands prix ont été décernés à des entreprises de la Côte-du-Sud dont cinq œuvrant sur le territoire de la MRC de Montmagny:

Plein air et aventure, plus de 10 000 visiteurs :	Parc régional des Appalaches
Gastronomie :	Manoir des Érables
Hébergement en auberge :	La Belle Époque
Transport et voyages :	Croisières Lachance
Pourvoirie :	Pourvoirie Daaquam.

Les membres du conseil proposent qu'une lettre de félicitations soit envoyée à tous les récipiendaires d'un Grand prix sur le territoire de la MRC de Montmagny.

6.6 MODIFICATION RÉGLEMENTATION D'URBANISME ST-PIERRE

INTERDICTION DE L'USAGE« MAISON MOBILE» SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY

Considérant l'intention formulée par la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud d'adopter un règlement visant à interdire l'implantation de maisons mobiles dans la zone CCM-1 de son règlement de zonage;

Considérant que la MRC ne peut émettre de certificat de conformité relativement à une modification d'une réglementation d'urbanisme touchant la zone agricole tant qu'un RCI respectant les orientations gouvernementales sur la protection du territoire et des activités agricoles n'est pas adopté par la MRC;

Considérant que la MRC peut adopter un RCI interdisant l'installation de maisons mobiles sur une partie de son territoire agricole.

Un avis de motion est déposé par un membre du conseil de la MRC:

AVIS DE MOTION

Je, ROSARIO BOSSÉ, maire de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, donne par les présentes, un avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, la MRC adoptera un règlement interdisant la construction et l'implantation de maisons mobiles dans un secteur de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud qui correspond à la zone CCM-1 du règlement de zonage de la dite municipalité

ROSARIO BOSSÉ

7. CORRESPONDANCES

7.1 MINISTRE DE L'HABITATION

Confirmation du programme Réno-Village 2002-2003 au montant de 170 000\$ (contrairement à 100 000\$ en 2001-2002).

7.2 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Réception des modalités du nouveau programme.

7.3 CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON

2002-04-17

- CONSIDÉRANT QUE le Carrefour mondial de l'accordéon a fait une demande d'aide financière auprès de la SEMIQ dans le cadre de l'Axe d'intervention C. *Projet favorisant la création et le développement d'événement majeurs internationaux québécois émergents;*
- CONSIDÉRANT l'importance et l'impact du Carrefour mondial de l'accordéon sur le plan culturel, touristique et économique du milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR: M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande d'aide financière du Carrefour mondial de l'accordéon auprès de la Société des événements majeurs internationaux du Québec.

ADOPTÉ.

7.4 OIE – DEMANDE D'APPUI – IDENTIFICATION SORTIE 369

2002-04-18

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY CASTONGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny appuie l'Office d'Initiatives Économiques de la Ville de Montmagny dans ses démarches auprès du ministère des Transports afin que Montmagny soit identifiée sur les panneaux de signalisation de la sortie 369 de l'autoroute 20.

ADOPTÉ.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DU MOIS DE MARS 2002

2002-04-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES COUTURE
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la liste des comptes suivants du mois de mars 2002 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
C220090	222,78	LABRECQUE NANCY
C220091	703,75	RACINE DANIEL
C220092	18,00	PATRY FRANCE
C220093	69,20	BLAIS GAÉTAN
C220094	265,30	PILOTE NICOLAS
C220095	186,76	FRANCK ALAIN
C220096	261,83	RICHARD YVES
C220097	487,53	LACHANCE PIERRE
C220098	3345,00	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C220099	436,69	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C220100	193,37	MUN. DE L'ISLE-AUX-GRUES
C220101	40,00	CDEMM
C220102	2921,64	CORP. INFORMATIQUE DE BELLECHASSE
C220103	287,56	SYCARE INC.
C220104	868,03	MUN. DE BERTHIER-SUR-MER
C220105	344,28	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETENIÈRES
C220106	82,50	MUN. DE LAC-FRONTIÈRE
C220107	117,20	MUN. DE STE-EUPHÉMIE-SUR-RIV.-DU-SUD
C220108	364,03	MUN. DE ST-FABIEN-DE-PANET
C220109	119,27	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD
C220110	249,21	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-PATTON
C220111	393,96	MUN. DE ST-PAUL-DE-MONTMINY
C220112	192,06	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE
C220113	350,66	MICROPLUS CÔTE-SUD
C220114	1450,23	MUN. DE CAP-ST-IGNACE
C220115	362,33	COMBEQ
C220116	152,64	IMPRIMANTE RIVE-SUD
C220117	437,26	MUN. ST-PIERRE-DE-LA-RIV.-DU-SUD
C220118	908,60	MUN. ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD
C220119	94,32	PUBLICITÉ PLASTIQUE BLAIS LTÉE
C220120	50,00	ASS. EVALUATEURS MUNICIPAUX QUÉBEC
C220121	1101,67	CCL (FORMULES D'AFFAIRES)
C220122	140,00	ASS. TOURISTIQUE CHAUD.-APPALACHES
C220123	63,95	PILOTE NICOLAS
C220124	178,36	BOSSÉ ROSARIO
C220125	99,91	DION-ROY LOUISE
C220126	600,00	CRCD CHAUDIÈRE-APPALACHES
C220127	3499,75	PAUL-A. BOURGET INC.
C220128	78,66	C. POP. DESJ. MONTMAGNY (TELUS-MOB.)
C220129	1217,39	CORP. FINANCEMENT ONSET
C220130	89,56	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.
C220131	109,27	LA VOIX DU SUD
C220132	177,46	DUTECH-MATÉRIEL D'ART APPLIQUÉ INC.
C220133	636,12	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-PATTON
C220134	5667,76	MICROPLUS CÔTE-SUD
C220135	40,26	MUN. DE CAP-ST-IGNACE
C220136	64,39	IMPRIMANTE RIVE-SUD
C220137	149,68	LA PETITE CAISSE (NANCY LABRECQUE)
C220138	115,03	LA VOLIÈRE
C220139	140,00	ASS. TOUR. CHAUDIÈRE-APPALACHES
C220140	97,04	LABRECQUE NANCY
C220141	292,50	RACINE DANIEL
C220142	43,75	BLAIS GAÉTAN
C220143	238,80	SIMONEAU DANY
C220144	51,85	PILOTE NICOLAS

C220145	3623,57	COMM. SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
C220146	980,49	C. POP. DESJ. MONTMAGNY (TÉLUS)

C220147	5283,45	REVENU CANADA
C220148	8719,03	MIN. DU REVENU DU QUÉBEC
C220149	745,92	LA LAURENTIENNE/IMPÉRIALE
C220150	1281,76	S S Q – VIE
C220151	27,23	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE MUNICIPALITÉS
C220152	160,00	LA CAPITALE – GESTION FINANCIÈRE
C220153	222,39	COM. ADM. REGIME RETRAITE ET ASS.
C220154	4690,72	SYCARE INC.
C220155	609,96	CONEX SYSTÈME DE BUREAU INC.
C220156	241,00	VILLE DE MONTMAGNY
C220157	110,72	LA MARITIME – SERV. FIN. FILLION & ASS.
C220158	331,77	CCL (FORMULES D'AFFAIRES)

TOTAL : 57 897,16\$

ADOPTÉ.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 57 897,16\$.

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 27 MARS 2002

Le conseil des maires prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 27 mars 2002.

9. RAPPORT DE COMITÉS

9.1 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt du dernier procès-verbal du comité de sécurité publique.

Le 28 mars dernier a eu lieu le Forum des élus de la SQ. Ce qu'il faut principalement retenir de cette rencontre c'est la nécessité d'instaurer une réelle police de proximité avec des parrains/marraines actifs qui comprennent le rôle que l'on est en droit d'attendre d'eux.

C'est également un comité de sécurité publique qui joue activement son rôle et qui revendique les services que le milieu est en droit d'attendre (c'est aussi le constat qu'avait fait le comité lors de la session de formation organisée par la FQM au mois de février dernier).

Aussi, les négociations pour la signature de la prochaine entente avec la SQ seront très importantes.

9.1.1 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

La Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire a fait une demande auprès du ministère des Transports concernant une problématique d'excès de vitesse. L'appui du conseil des maires de la MRC de Montmagny pourrait aider la municipalité dans ses démarches auprès du ministère des Transports relativement aux solutions proposées (installation de bandes rugueuses avec panneaux indicateurs lumineux).

2002-04-20

IL EST PROPOSÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny appuie la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire dans ses démarches auprès du ministère des Transports concernant la problématique vécue de vitesse excessive et des solutions demandées.

ADOPTÉ.

9.1.2 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE CAP-ST-IGNACE

La Municipalité de Cap-St-Ignace a fait parvenir une résolution à la MRC de Montmagny par laquelle elle demande :

- 1) de s'assurer que la prochaine entente entre les parties sera d'une durée maximale de 5 ans;
- 2) que le nombre de patrouilleurs soit toujours de 5 au minimum par relève;
- 3) à la SQ de mettre en place le plus rapidement possible le virage communautaire qui sera une démarche profitable pour tous les citoyens.

Cette résolution sera transmise au comité de sécurité publique pour étude et suivi.

10. VARIA OUVERT

10.1 FQM – RENCONTRE AVEC LE MINISTRE BOISCLAIR

Le préfet fait un résumé des échanges ayant eu lieu à la FQM entre le Ministre Boisclair et quelques préfets invités dont il faisait partie. Certains d'entre eux étaient des préfets élus par suffrage universel. Les principales discussions concernaient :

- L'élection du préfet
- Le mode de vote dans les MRC
- Les villes de centralités.

10.2 INSPECTEUR RÉGIONAL ET COUR MUNICIPALE

Le maire de la Municipalité de Ste-Euphémie fait état de certains dossiers dans sa municipalité et du traitement de ces dossiers par l'inspecteur intermunicipal et par la cour municipale. Suite à son exposé, il mentionne que sa municipalité désire se retirer de l'entente intermunicipale en inspection.

Le conseil des maires demande au coordonnateur à l'aménagement de vérifier le travail effectué par l'inspecteur intermunicipal dans le dossier.

10.3 ROUTE 283

Le préfet, M. Lachance, mentionne qu'il fait le suivi de ce dossier.

10.4 RECENSEMENT 2001

Le préfet informe les maires que, suite aux statistiques publiées dans le journal l'Oie Blanche relativement à la population des municipalités de la MRC de Montmagny, il a comparé ces statistiques sur une période de 10 ans de même qu'il a fait un décompte porte-par-porte dans sa municipalité sur les départs et arrivés des citoyens dans sa municipalité pendant la même période. Au-delà des statistiques, lorsque l'on regarde les raisons ayant motivées l'arrivée ou le départ des citoyens, la mentalité n'est pas le principal motif justifiant une diminution de population. Aussi, c'est tout un défi que le monde rural a à relever.

On souligne que les organismes de développement économique du milieu devront être de plus en plus actifs et qu'ils devront rechercher des entreprises qui ajouteront de la richesse dans le milieu.

10.5 INGLIS

Le maire de la Ville de Montmagny, M. Jean-Claude Croteau, fait un résumé des derniers événements survenus dans le dossier INGLIS.

10.6 CONSTAT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DU MRN

Une rencontre de consultation aura lieu le 17 avril concernant le portrait récréo-touristique de la forêt publique. A titre de représentants de la MRC de Montmagny, le préfet et le coordonnateur à l'aménagement sont invités à cette consultation.

10.7 PROJETS DÉPOSÉS À LA ZIP

Huit projets ont été déposés dans le cadre du PARE de la ZIP Sud-de-l'Estuaire. Les représentants des municipalités concernées ont reçu la formulation des projets déposés.

10.8 PLAN DE CHASSE

Une rencontre du plan de chasse aura lieu mercredi le 10 avril. Les représentants municipaux de Montmagny, Cap-Saint-Ignace et Berthier-sur-Mer et de la MRC sont invités à y participer.

10.9 PROJET DE COMITÉ DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE NORD-OUEST

Lors d'une présentation sur l'importance de protéger l'environnement des lacs et cours d'eau qui s'est tenue à Lac-Frontière au printemps, les intervenants présents ont sollicité le coordonnateur à l'aménagement afin qu'il participe à l'organisation d'une table de concertation sur le bassin versant de la Rivière Noire Nord-Ouest et du Lac Frontière.

Les membres du conseil de la MRC sont informés et acceptent que le coordonnateur à l'aménagement contribue à l'organisation de cette démarche par l'envoi d'une invitation aux municipalités de Sainte-Lucie-de-Beauregard et de Lac-Frontière les invitant à déléguer leur maire et un conseiller au sein de ce comité. En plus, les organisations ADER, Parc régional des Appalaches et le Comité de développement de Sainte-Lucie seront invités à participer à la démarche.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2002-04-23

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 23H15.

ADOPTÉ.

Pierre Lachance, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.
